

Non M. le Ministre, il ne faut pas parler d'absentéisme mais d'absence pour maladie ! Les agent·es ne sèchent pas le travail ! Ils sont arrêtés par leurs médecins en raison d'indications médicales !

Non M. le Ministre, les profs n'ont pas plus de journées d'absence : comme dans le secteur privé, ce nombre est de 10,3 en moyenne par an.



## UN JOUR DE CARENCE, C'EST QUOI ?

Le « délai de carence » désigne le ou les jours qui ne sont pas couverts et qui induisent une perte de salaire pour un·e salarié·e en arrêt maladie (signé par un·e médecin).

## DANS LA FONCTION PUBLIQUE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis 2018, un jour de carence s'applique à tous·tes les fonctionnaires puis, dès le second jour d'arrêt, l'assurance maladie, ou l'administration de l'agent·e concerné·e, verse un revenu de remplacement aux salarié·es, équivalent à 100% de son traitement.

## QUE VEUT IMPOSER LE GOUVERNEMENT ? ET POURQUOI ?

Dès 2025, le gouvernement projette d'instaurer 3 jours de carence, puis, à partir du 4e jour d'arrêt, de ne verser que 90% du traitement pour le reste du congé maladie.

Le ministre Kasbarian justifie cela pour s'aligner avec le secteur privé qui subit déjà 3 journées de carence, et, pour lutter contre, ce qu'il nomme, l'absentéisme.

## ET, CONCRÈTEMENT, ÇA DONNE QUOI POUR NOUS ??

**Tu es enseignant·e éch. 7 · Tu es AESH / AED éch. 2 · Tu es secrétaire administratif·ve. cat.B gr.2 éch.9 · Tu es agent·e technique C2 éch.4, et...**

-> **Tu ne te sens pas bien** et ton·ta médecin t'arrête 2 jours, **actuellement tu perds 93 € · tu perds 38 € · tu perds 76 € · tu perds 61 €**

Avec "3 jours de carence et rémunération à 90% au delà de 3 jours d'arrêt maladie", **tu perdras 186 € · tu perdras 76 € · tu perdras 152 € · tu perdras 122 €**

-> **Tu as une bonne grippe**, ton·ta médecin t'arrête 5 jours, **actuellement tu perds 93 € · tu perds 38 € · tu perds 76 € · tu perds 61 €**

Avec "3 jours de carence et rémunération à 90% au delà de 3 jours d'arrêt maladie", **tu perdras 298 € · tu perdras 114 € · tu perdras 244 € · tu perdras 197 €**

-> **Tu souffres d'une maladie chronique**, ton·ta médecin t'arrête régulièrement dans l'année jusqu'à deux semaines,

**actuellement tu perds 93 € · tu perds 38 € · tu perds 76 € · tu perds 61 €** à chaque arrêt.

Avec "3 jours de carence et rémunération à 90% au delà de 3 jours d'arrêt maladie", **tu perdras 382 € · tu perdras 156 € · tu perdras 313 € · tu perdras 252 €** à chaque arrêt.

-> **Suite à une opération**, la convalescence impose un arrêt d'1 mois et demi (45 jours), **actuellement tu perds 93 € · tu perds 38 € · tu perds 76 € · tu perds 61 €**

Avec "3 jours de carence et rémunération à 90% au delà de 3 jours d'arrêt maladie", **tu perdras 670 € · tu perdras 274 € · tu perdras 550 € · tu perdras 444 €**



**Tu veux savoir ce que ça ferait pour ton cas précis, on a fait un calculateur là :**



**Être malade n'est pas un choix ! Se soigner est un droit !  
Puisqu'ils n'entendent rien d'autre, commençons à nous  
mobiliser massivement par la grève dès le 5 décembre !**

